

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain appartenant à la SCI du Clos Joséphine, 12, rue de la Vie Guerse à Bron, et nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 407 mètres carrés environ, est cédée gratuitement en application des dispositions du permis de construire n° 69-029-89-00012 délivré le 28 avril 1989 ;

B - Propose d'approuver le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-029-89-00012 délivré le 28 avril 1989 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,